

CH2 : ACCOMPAGNEMENT DE CHANTIERS

La Charte Intervenant·e·s et Porteur·se·s de projet 2026



Bienvenue dans la charte entre intervenant.e.s du groupe Accompagnement de Chantier et porteur.se.s de projet ! :)

Cette charte fait suite à la demande d'accompagnement de votre projet Kerterre (que vous pouvez formuler à cette adresse mail : accompagnement.chantier@ketterre.org).

Merci de la lire attentivement.

Un grand nombre de réponses aux questions les plus fréquentes se trouvent dans le FAQ de notre site web : <https://ketterre.org/faq-2025/>

Jetez-y un coup d'oeil en complément ! ;)

Conditions d'acceptation d'un chantier par l'intervenant·e

- La présence permanente du·de la porteur·se de projet sur le chantier est requise, en tant que maître·sse d'oeuvre/chef·fe de chantier ;
- Nous accompagnons les porteur.se.s de projet qui ont déjà mis les mains dans la matière à travers un stage Kerterre ou un chantier participatif Kerterre.
- Il ne peut être demandé aux participant.e.s bénévoles une contribution financière en échange du savoir reçu. Nous recommandons fortement les porteur.se.s de projet à fournir gratuitement un repas et un logement aux bénévoles ;
- Il doit être garanti à l'intervenant·e :
 - un repas par jour et un lieu pour cuisiner ;
 - un logement à proximité du chantier ;
- Pour des raisons de disponibilité, de compétences ou autres, plusieurs accompagnant.e.s peuvent s'accorder pour vous accompagner tout au long de votre chantier.
- Un accompagnement de chantier peut aussi être réalisé de manière ponctuelle, en pointillé, ou encore à distance (coaching par téléphone), selon vos besoins.

Rémunération

- Les tarifs établis par l'équipe d'accompagnement de chantiers Kerterre sont fixés à la journée, ou à la demi-journée, tel un forfait, et s'étendent de 150€ à 350€ selon le type de prestation demandé et selon le projet, la durée du chantier, les moyens mis à disposition, etc.
- Pour assurer la continuité de l'activité d'accompagnements de chantier au sein de l'entreprise Kerterre, un complément de 10% de la rémunération de l'intervenant.e sera à reverser à l'entreprise Kerterre. Le montant total sera présenté sous forme de deux devis et/ou de deux factures séparé.e-s : un concernant l'intervenant.e, et un autre concernant l'entreprise Kerterre (10%).
- Exemple : une journée facturée 220 € par l'intervenant.e revient à une journée de 242 € pour le.la porteur.se de projet en incluant le pourcentage à reverser à l'entreprise Kerterre.
- Le défraiement du trajet aller/retour de l'intervenant.e doit lui être garanti.
- L'intervenant.e est désigné.e au sein de l'équipe selon ses disponibilités, puis selon sa proximité géographique.
- Le temps de préparation du chantier (contacts par téléphone et par mail, devis) peut être inclus dans le tarif demandé. Si l'intervenant.e estime que le temps passé en amont et après le chantier devient conséquent, une à plusieurs demi-journée(s) ou journée(s) supplémentaire(s) peu(ven)t être tarifée(s).
- Selon la nature des tâches demandées, différents forfaits peuvent être appliqués (ex : coaching par téléphone, choix des matériaux, manutention, enseignement,...). Les forfaits sont proposés par l'intervenant.e et peuvent être estimés en concertation avec le.la porteur.se de projet.
- Après un premier contact avec l'intervenant.e, un forfait téléphonique de 20€/heure peut être appliqué.
- En cas d'annulation de chantier, l'intervenant se réserve le droit de facturer les heures de travail en amont (ainsi que les 10% supplémentaires reversés à l'entreprise Kerterre)

Communication

- Dans un soucis de différenciation avec les stages-formations, la présence de l'accompagnant.e ne doit pas être signalée sous le nom de « formateurice » mais plutôt « d'accompagnateurice technique » ou « d'encadrant.e technique ».

Matériaux et matériel

- Les matériaux et le matériel sont fournis par le.la porteur.se de projet, et sont à sa charge financière.

Pour une prise en charge de l'ensemble de la réalisation d'une Kerterre (de la commande des matériaux à la finalisation de la construction), voir l'offre "Clé en main" du site Kerterre ([lien vers la page du site web à venir](#)).

- Si des outils et fournitures sont prêtés par l'intervenant.e, celle-ci se réserve la possibilité d'appliquer une facturation ou une caution.

Bénévoles

- Si le chantier est souhaité participatif, la recherche des bénévoles est à la charge du·de la porteur·se de projet.
- Il ne peut être demandé aux participant.e.s bénévoles une contribution financière en échange du savoir reçu.
- Etant donné les efforts fournis par les bénévoles dans la réalisation du projet, nous recommandons fortement les porteuseuse de projet à fournir gratuitement un repas et un hébergement sur place en contrepartie de leur travail (tel qu'il est d'usage dans les chantiers participatifs). La mise en place de cette intendance permet des journées de travail plus efficaces.
- Il appartient au·à la porteur.euse de projet de s'assurer que les bénévoles ont une assurance Responsabilité civile ou sont couverts par une assurance via leur adhésion à une plateforme (ex : Twiza)

En cas de non-respect de cette charte, un accompagnement de chantier est susceptible d'être suspendu. Dans ce cas, les heures passées en amont seront tout de même facturées.

Date et signature du·de la porteur.se de projet

Date et signature de l'intervenant.e